

sur les écarts de conduite de certains particuliers, détails qui n'ont aucun rapport avec la carrière politique des intéressés, peuvent être recueillis et classés. Les déviations personnelles d'un homme peuvent influer sur ses responsabilités publiques. Nous n'y pouvons rien; mais comme les dossiers de police peuvent renfermer des renseignements défavorables et, souvent, inexacts sur des particuliers, on ne devrait jamais les utiliser, les obtenir ou chercher à les obtenir pour les utiliser à des fins qui ne concernent pas la sécurité de l'État.

En qualité de députés nous ne sommes pas relevés de l'obligation de respecter la loi. Si l'on doit porter des accusations contre nous, il va sans dire que tous les dossiers qui nous concernent doivent être divulgués comme dans tout autre cas. Nous ne sommes aucunement au-dessus de la loi. Nous avons toutefois, monsieur l'Orateur, le droit d'insister pour que de semblables renseignements, recueillis confidentiellement pour des fins de sécurité, ne servent pas, surtout aux mains d'un gouvernement, de représailles contre des adversaires, même si ceux-ci critiquent sa politique. Une telle façon d'agir est tout à fait intolérable en démocratie. La critique à la Chambre peut se faire et se fait souvent durement et parfois injustement. Quelle que dure ou injuste que soit la critique, il est absolument incorrect de se servir des dossiers confidentiels de la police pour se venger ou pour menacer de se venger de certains députés.

● (5.20 p.m.)

Dans quelles circonstances a surgi la question que nous débattons? En novembre 1964, le gouvernement actuel faisait l'objet de critiques acerbes. Le député de Yukon (M. Nielsen) avait révélé une tentative de soudoiment venant d'un adjoint exécutif de l'un des membres du cabinet, où se trouverait peut-être aussi impliqué l'ancien secrétaire parlementaire du premier ministre. On soupçonnait un autre ministre du cabinet de trafic d'influence, délit dont il a plus tard été reconnu coupable.

Bien entendu, le premier ministre a été choqué des révélations semblables à l'égard de gens auxquels il avait fait confiance. Dans ces circonstances, il était pour lui normal et convenable de demander à la Gendarmerie royale du Canada des rapports sur ses propres collègues. Mais, monsieur l'Orateur, s'il est allé plus loin et a demandé de voir des dossiers et des renseignements sur d'autres députés, sans distinction de parti, touchant l'inconduite ou des scandales au

cours des dix dernières années—malheureusement, nous n'avons pas en ce moment d'explications qui pourraient démontrer l'exactitude de l'allégation—le premier ministre a cédé à la dangereuse humeur du moment, à l'impulsion d'une contre-attaque par des moyens répréhensibles. Si tel était le but qu'il se proposait, et tout semble porter à le croire, selon notre théorie, il ravalait les fonctions de la Gendarmerie Royale à celles d'une police à caractère politique.

Je ne vois pas la nécessité de m'étendre davantage sur ce sujet. Le bon fonctionnement d'un parlement et d'une démocratie parlementaire se fonde sur le respect mutuel entre personnes et groupes au sein du Parlement. Nous avons des différends d'ordre politique. J'espère que nous en aurons toujours. Nous avons des partis politiques s'appuyant sur des principes différents. Mais à mon avis, monsieur l'Orateur, ce respect mutuel pour les personnes et les groupes au sein du Parlement est essentiel au régime des partis. C'est l'effritement, l'usure de ce respect mutuel qui, à mon avis, menace de paralyser le Parlement et de discréditer la démocratie. Quand on essaie d'obtenir des rapports confidentiels de la police en vue de pouvoir les utiliser ou menacer de les utiliser contre des députés à la Chambre, ce qui me semble une fin tout à fait déplacée, nous croyons que la démocratie même est en danger.

La population canadienne, monsieur l'Orateur, souhaite vivement que le Parlement commence à s'occuper bientôt des travaux pour lesquels il a été élu, c'est-à-dire à légiférer dans les intérêts du pays. C'est notre devoir, pour pénible que ce soit et malgré tout le respect et toute l'affection que nous puissions avoir pour certains représentants, y compris le premier ministre, à qui ces remarques s'appliquent, d'être fermes sur certains principes. Et l'un des principes de la Chambre, et, dirais-je, de toute institution parlementaire, est qu'on ne doit pas employer ou menacer d'employer des rapports secrets de police. Si quelqu'un veut porter une accusation, qu'il le fasse devant les tribunaux, qui y donneront suite.

Les questions touchant les privilèges des représentants doivent être rendues publiques. Il est intolérable que la Chambre fasse l'objet du genre de soupçons de tout ordre qui pèsent sur elle aujourd'hui. Il est intolérable que les dossiers de la GRC servent à pareille fin.

J'ai même entendu dire qu'on se sert de dossiers de l'immigration. Il est intolérable que des gens comme moi, qui s'occupent de